

Conseil Municipal du 20 juillet 2020 à 20H00

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, S. HUMBERT, F. LAMBALOT, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Absents / Excusés : F. BESIN procuration à D. BOURGEOT, C. FAUCHER procuration à A. FENDELEUR, F. FLORI procuration à S. ABONNEAU, J. GASTON procuration à R. BEGUE, J. LAMBOLEY procuration à A. FESSLER

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Angélique FENDELEUR

Délibération n°66/2020	1. Désignation secrétaire de séance : Madame Angélique FENDELEUR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.																														
Délibération n°67/2020	2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2020. Monsieur le Maire informe les élus que la visite de la Base de Loisirs avec l'Association de Pêche et les chasseurs se déroulera le vendredi 28 août à 18h00. Rendez-vous sur le parking de la Base de Loisirs.																														
Délibération n°68/2020	3. Délégation du Maire, compte rendu aux élus : le Conseil Municipal, prend note qu'aucune décision relative à la délibération 25/2020 n'a été prise depuis le 10 juillet 2020, date du dernier conseil municipal.																														
Délibération n°69/2020	4. Approbation et vote du budget 2020 : Monsieur le Maire précise que l'ancienne municipalité a laissé des finances saines. Il présente aux membres du Conseil le budget primitif 2020 : Fonctionnement : <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>• Dépenses :</td> <td style="text-align: right;">2 736 023, 50 €</td> </tr> <tr> <td>• Recettes :</td> <td style="text-align: right;">1 085 175, 00 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement reporté, excédent :</td> <td style="text-align: right;">1 650 848, 50 €</td> </tr> <tr> <td>Total section de fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">2 736 023, 50 €</td> </tr> <tr> <td><i>Dont chapitre 011 : charges à caractère général</i></td> <td style="text-align: right;"><i>430 200, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>Dont chapitre 012 : charges de personnel</i></td> <td style="text-align: right;"><i>471 000, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Dépenses de fonctionnement :</td> </tr> <tr> <td><i>065 charges courantes</i></td> <td style="text-align: right;"><i>120 700, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>066 charges financières</i></td> <td style="text-align: right;"><i>16 500, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>067 charges exceptionnelles</i></td> <td style="text-align: right;"><i>12 000, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Recettes de fonctionnement</td> </tr> <tr> <td><i>70 Produits des services</i></td> <td style="text-align: right;"><i>127 100, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>73 Impôts et taxes</i></td> <td style="text-align: right;"><i>291 038, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>74 Dotations et participations</i></td> <td style="text-align: right;"><i>534 527, 00 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>75 Autres produits</i></td> <td style="text-align: right;"><i>90 005, 00 €</i></td> </tr> </table>	• Dépenses :	2 736 023, 50 €	• Recettes :	1 085 175, 00 €	Résultat de fonctionnement reporté, excédent :	1 650 848, 50 €	Total section de fonctionnement :	2 736 023, 50 €	<i>Dont chapitre 011 : charges à caractère général</i>	<i>430 200, 00 €</i>	<i>Dont chapitre 012 : charges de personnel</i>	<i>471 000, 00 €</i>	 Dépenses de fonctionnement :		<i>065 charges courantes</i>	<i>120 700, 00 €</i>	<i>066 charges financières</i>	<i>16 500, 00 €</i>	<i>067 charges exceptionnelles</i>	<i>12 000, 00 €</i>	 Recettes de fonctionnement		<i>70 Produits des services</i>	<i>127 100, 00 €</i>	<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>291 038, 00 €</i>	<i>74 Dotations et participations</i>	<i>534 527, 00 €</i>	<i>75 Autres produits</i>	<i>90 005, 00 €</i>
• Dépenses :	2 736 023, 50 €																														
• Recettes :	1 085 175, 00 €																														
Résultat de fonctionnement reporté, excédent :	1 650 848, 50 €																														
Total section de fonctionnement :	2 736 023, 50 €																														
<i>Dont chapitre 011 : charges à caractère général</i>	<i>430 200, 00 €</i>																														
<i>Dont chapitre 012 : charges de personnel</i>	<i>471 000, 00 €</i>																														
 Dépenses de fonctionnement :																															
<i>065 charges courantes</i>	<i>120 700, 00 €</i>																														
<i>066 charges financières</i>	<i>16 500, 00 €</i>																														
<i>067 charges exceptionnelles</i>	<i>12 000, 00 €</i>																														
 Recettes de fonctionnement																															
<i>70 Produits des services</i>	<i>127 100, 00 €</i>																														
<i>73 Impôts et taxes</i>	<i>291 038, 00 €</i>																														
<i>74 Dotations et participations</i>	<i>534 527, 00 €</i>																														
<i>75 Autres produits</i>	<i>90 005, 00 €</i>																														

Investissement :

- Dépenses : 2 182 361, 25 €
- Recettes : 1 904 012, 43 €

Reste à réaliser (exercice précédent)

- Dépenses : 633 975, 23 €
- Recettes : 124 764, 32 €

Solde de la section d'investissement reporté + 787 559, 73 €

Total section d'investissement : 2 816 336, 48 €**TOTAL BUDGET GLOBAL : 5 552 359, 48 €**

Monsieur le Maire précise que 5 nouvelles opérations sont inscrites au programme d'investissement : Ponts et Passerelles, Ravalement de la façade de l'église, Clôture et Aire de jeux, Mur du cimetière et Gros travaux de voirie.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

5- **Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs** conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune :

Délibération
n°70/2020

Proposition du Conseil Municipal

Commissaires Titulaires :

- Madame Céline FAUCHER
- Monsieur Rémy BEGUE
- Madame Amandine DEBLAY
- Monsieur Fabien FLORI
- Madame Delphine BOURGEOT
- Monsieur Julien GASTON

Commissaires Suppléants :

- Madame Sandrine ABONNEAU
- Monsieur Yann REVERCHON
- Madame Sabrina HUMBERT
- Monsieur Gabriel BARLIER
- Madame Virginie SCHAAF
- Monsieur Julien LAMBOLEY

Propriétaires de bois :

- Monsieur Jean-Marie HORN
- Monsieur Jean-Marie WALTER

Propriétaires de Bois :

- Monsieur Bernard DIDIER
- Madame Marie-Thérèse HECK

Domicilié à l'extérieur de la Commune

- Monsieur Jean-Claude BRINGARD
- Monsieur Roger LAMBELIN

Domicilié à l'extérieur de la Commune

- Madame Françoise BEGUE FENDELEUR
- Madame Jacqueline PREVOT

Autres habitants :

- Madame Véronique KOLLER
- Monsieur Roland LAMBALOT

Autres habitants :

- Madame Annie ISBLED
- Monsieur Didier TOUSSAINT

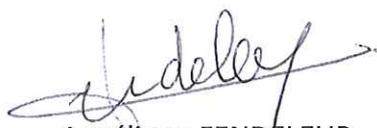
Sur les 24 noms proposés, 6 titulaires et 6 suppléants seront choisis par la Direction Générale des Finances Publiques.

6. informations diverses :

- Contrôle de vitesse : Suite au contrôle de vitesse, organisé par la gendarmerie le 15 juillet dernier sur la Grande Rue, 2 véhicules ont été verbalisés (71 et 79 kms/h).
- La distribution du journal communal est programmée fin juillet.
- Conseil Municipal Enfants : Monsieur Yann REVERCHON précise qu'il le réunira le 12 septembre dans la salle des champs du gravier. En clôture, un pot d'amitié sera organisé pour faire plus amples connaissances avec les parents.
- Intervention de Monsieur Rémy BEGUE :
 - Le devis de l'entreprise RIETZ pour le changement des portes à la Base de Loisirs (2 portes (sanitaires) et porte du hangar) d'un montant de 7 595 € a été retenu.
 - Une étude pour mettre le site de la Base de Loisirs sous surveillance (caméra) est proposée. Une visite se fera dans d'autres collectivités afin d'étudier le fonctionnement d'une telle installation. Un devis global pourra être fait pour l'ensemble de la Commune (APF, Ateliers Communaux, Base de Loisirs...)
- Monsieur le Maire informe les conseillers des difficultés rencontrées dans la gestion du cimetière. Le cimetière étant intercommunal, il organisera une réunion à la rentrée avec les Maires de Petitmagny et de Lamadeleine Val des Anges afin de faire le point sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de Séance


Angélique FENDELEUR



Le Maire,


Alain FESSLER

